

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

DDADUE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET AUTRES - (N° 1198)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Au B du IV, substituer aux mots :

« , 9° et 10° »

les mots :

« et 9° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'erreur matérielle.